

Le Maire certifie que le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 14 novembre 2020 a été affiché en son intégralité à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le 7 décembre 2020, Nous, Michel ROUX, Maire de la Commune des Mesnuls, avons convoqué le Conseil Municipal en séance ordinaire pour le 14 novembre 2020 afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 14 novembre 2020,
2. Autorisation d'engager des dépenses d'investissement avant le vote du BP 2021,
3. Création de 2 postes de vacataire en animation,
4. Modification du plafond de l'encaisse de la régie périscolaire,
5. Demande de subvention au Conseil Départemental pour le programme 2021/2023 de sécurité sur les RD en agglomération,
6. Décision Modificative n° 01/2020 au BP 2020,
7. Remboursements d'achats effectués par un élu et un personnel communal,
8. Questions diverses

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Michel ROUX, Maire, Francis DAZIN, 1^{er} adjoint, Valérie VALLETTE, 2^{ème} adjointe, Jean-Yves LE PENNEC, 3^{ème} adjoint, Gaëlle LANGLOIS, Arnaud MEUNIER DU HOUSOY, Julie BRIOT, Gérald BOHY, Marie-Christine GEMY, Daniel SCHILDGE.

Était absente excusée ayant donné pouvoir :

Marie LESCROART avait donné pouvoir Michel ROUX.

Etaient absents excusés : Tatiana NUYTTEN, Emmanuelle ZACCARO Christian BRAILLARD et Pablo SCIANDRA.

Secrétaire de séance : Madame Marie-Christine GEMY, en vertu des dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

1 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2020

Monsieur le Maire invite les élus présents au Conseil Municipal du 14 novembre 2020 à adopter le procès-verbal de la séance.

Ne donnant lieu à aucune autre observation, il est adopté à l'unanimité.

2 - AUTORISATION D'ENGAGER DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BP 2021

Monsieur le Maire indique que dans l'attente de vote du budget 2021, la commune peut par délibération de son conseil municipal, décider d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissements dans la limite de 25 % des investissements budgétisés l'année précédente hors chapitre 16 « remboursements d'emprunts », hors restes à réaliser et dépenses imprévues.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du BP 2021 dans la limite de 25 % des investissements budgétisés l'année 2020 (voir tableau ci-dessous).

**TABLEAU D'AUTORISATION D'ENGAGEMENT DE 25 %
DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BP 2020**

OPÉRATION	INTITULÉ	SOMME EN €
102	Bâtiments	15 000 €
140	Matériel communal	3 000 €
153	Panneaux de voirie	2 000 €
169	Aménagement voirie	20 000 €
171	Triennal de voirie	
175	Logiciels informatique	1 000 €
176	PLU et modification PLU	1 000 €
177	Opérations de sécurité sur RD 191	5 000 €
178	Etude aménagement terrain	
179	Travaux et achats électriques	2 000 €
180	Cimetière	3 000 €
181	Mairie	10 000 €
184	Salle des Fêtes	3 000 €
185	Maisons du Jardinier	3 000 €
186	Ecole	7 000 €
190	Accessibilité handicapés	25 000 €
191	Contrat rural	
192	Epicerie	1 000 €
193	Presbytère	5 000 €
194	Micro-crèche	2 000 €
195	Accueil périscolaire	2 000 €
	TOTAL	110 000 €

3 - CRÉATION DE 2 POSTES VACATAIRES EN ANIMATION

Considérant que le recrutement de 2 vacataires en animation est nécessaire aux besoins de la surveillance des activités périscolaires pendant la crise sanitaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le recrutement de 2 vacataires pour assurer la surveillance des activités périscolaires pendant la crise sanitaire.

Le taux horaire brut de vacation sera mentionné dans le contrat de recrutement.

4 - MODIFICATION DU PLAFOND DE L'ENCAISSE DE LA RÉGIE PÉRISCOLAIRE

Considérant la demande du trésorier principal du Centre des Finances Publiques de Montfort l'Amaury d'augmenter le plafond de l'encaisse de la régie 86 (régie de recettes périscolaires).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Maire à porter ce montant à 12.000 € et à signer l'arrêté correspondant.

5 - DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL POUR LE PROGRAMME 2021/2023 DE SÉCURITÉ SUR LES RD EN AGGLOMÉRATION

Vu le programme exceptionnel (2021/2023) d'aide aux communes au titre de la sécurité routière sur route départementale et après l'approbation de l'étude diagnostic,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de solliciter du Département une subvention pour la réalisation de travaux de sécurité routière sur route départementale en agglomération, soit 70% d'un montant de travaux plafonné à 250.000€ HT, le montant estimatif des travaux s'élevant à 15.000 Euros/HT,

S'ENGAGE à utiliser cette subvention sous son entière responsabilité pour réaliser les travaux figurant dans le dossier technique annexé à la présente délibération et conformes à l'objet du programme,

S'ENGAGE à financer la part des dépenses restant à sa charge.

6 - DÉCISION MODIFICATIVE N° 01/2020 AU BP 2020

Considérant qu'il convient d'apporter des ajustements au budget 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Maire à apporter au BP 2020 les modifications ci-après :

SECTION FONCTIONNEMENT	OPÉRATION	DM à voter
020	OPFI DÉPENSES IMPREVUES	- 5 850
2135	194	+ 5350
2158	153	+ 500
SECTION FONCTIONNEMENT	CHAPITRE ARTICLE	DM à voter
022	022	- 15 000
012	6411	+ 4 000
65	6574	+ 11 000

7 - REMBOURSEMENT D'ACHATS EFFCTUÉS PAR UN ÉLU ET UN PERSONNEL COMMUNAL

Considérant qu'il convient d'effectuer un remboursement à un personnel communal et un adjoint pour les achats suivants :

1 - Achat d'un mangeoire anti nuisibles réalisé par M. MESLIN par carte bancaire pour un montant de **66,89 € TTC**, chez DUCATILLON.

2 - Frais d'abonnement au site internet de la commune réalisés par M. DAZIN, par prélèvement automatique pour un montant de **21,84 € TTC**, par la société IONOS.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à faire procéder au remboursement de la somme totale de **88,73 €** par virement bancaire.

8 - QUESTIONS DIVERSES

Néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h10.

Marie-Christine GEMY,
Secrétaire de séance

Michel ROUX,
Maire